

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS  
DU FONDS PROFESSIONNEL SPECIALISE  
« SIENNA IMPACT SOLIDAIRE »**

Paris, le 23/02/2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) « SIENNA IMPACT SOLIDAIRE ». A ce titre, de la modification suivante apportée à votre FPS à compter du 02/03/2026 :

- **Obtention du Label Finansol :**

Le Fonds a obtenu le Label Finansol en date du 9 février 2026.

FINANSOL est le label de l'investissement socialement responsable (ISR) dédié spécifiquement à la finance solidaire en France.

Cette mention est précisée dans la documentation du Fonds.

Les autres caractéristiques de votre FPS demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

La documentation réglementaire de votre FPS est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 02/03/2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCP et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

**Sienna Gestion**